

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
DEVARIM

CHABBAT 'HAZONE

SAMEDI 28 JUILLET 2012

9 MENA'HEM AV 5772

45^e année

42

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Repoussé !

Une fois de plus, nous nous préparons à commémorer, avec le jeûne du 9 Av, la destruction du premier et du second Temple. Une fois de plus, nous nous disposons à revivre le drame historique de notre peuple et celui, spirituel, de tout l'univers : l'exil. Exil des Juifs chassés de leur terre, exil de la Présence Divine. Le retour d'une telle date est, en soi, bouleversant. Il l'est certes par ce qu'elle représente mais aussi par le fait que sa venue est la manifestation d'une réalité terrible : la Délivrance messianique annoncée par nos prophètes n'est pas encore réalisée. Est-ce à dire que nous ne pouvons qu'avancer dans un océan de tristesse, dans une atmosphère de tragédie sans retour ? Il y a sans doute là de quoi perdre espoir...

Et pourtant, nous savons à quel point une telle attitude serait non seulement erronée mais, encore plus, dommageable. Parmi les traits de caractère qui désignent le peuple juif, on peut sans conteste relever son indomptable espérance. C'est bien un peuple qui a traversé les plus grandes épreuves sans jamais abandonner une certaine vision de son destin. Persuadé que le monde a un sens, que tous les événements rencontrés s'insèrent dans un schéma général – même si celui-ci semble

parfois difficile à décrypter – il a su, en toutes circonstances, garder la conscience de ce qu'il est et cette forme de fidélité à soi-même qui, seule, permet de construire l'avenir. La destruction du Temple a bien eu lieu mais cela est aussi le prélude à la reconstruction éternelle, celle du troisième Temple, que la venue du Messie accomplira dans un monde enfin en paix.

Une telle idée s'impose chaque année avec une puissance que le temps ne fait qu'accroître. Mais, cette année, le calendrier lui donne un accent encore plus particulier. La date du 9 Av tombe le Chabbat. Or, ce jour, par essence, chasse toute trace de tristesse. Il n'est donc pas concevable qu'on y jeûne. Pour cette raison, la commémoration est repoussée au lendemain, commençant à la fin du jour saint. Ce n'est pas là un fait anodin, un simple hasard de calendrier. Le fait qu'une journée aussi chargée de souvenirs tragiques et de rituels de deuil soit repoussée constitue en soi un élément d'une richesse profonde. Si le jeûne est repoussé, même pour une telle raison, c'est le signe qu'il le sera finalement pour toujours et que la venue de la Délivrance en fera « un jour de joie et d'allégresse ». Puisse cela se réaliser concrètement à l'instant même.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Devarim

Rabbi Morde'haï Eliahou, de mémoire bénie, ancien Grand Rabbin sépharade d'Israël, relate :

«Le Rabbi fut un jour mis au courant d'un complot qui visait à humilier personnellement l'un des premiers ministres israéliens. Il déploya tous les efforts possibles pour en dissuader les instigateurs. Il dit : «critiquer leurs actions, oui; les humilier, non!»

Il faut des qualités bien particulières pour critiquer et aimer, en même temps.

Ce délicat et unique équilibre entre l'amour et la réprimande, le souci et la compassion, la vérité et la tolérance, ne va pas sans nous rappeler un autre Rabbi : Moché.

Les derniers propos

A l'ouverture du livre du Deutéronome, il ne reste à Moché que cinq semaines à vivre. Il a beaucoup de choses à dire au peuple qu'il a conduit pendant quarante ans et encore plus à un peuple dont le futur promis mais incertain se profile de l'autre côté du Jourdain.

C'est ainsi que le cinquième livre de la Torah consiste essentiellement en l'expression de ses dernières volontés et de son testament. Voici comment il commence :

«Voici les paroles que Moché prononça à tout Israël sur l'autre côté du Jourdain, dans le désert, dans la plaine, face à la Mer des Joncs, entre Paran et Tophel et Laban et 'Hazéroth et Di-Zahab...

«Voici les paroles...» Mais de quelles paroles s'agit-il ?

Ce groupement de versets ne semble être qu'un catalogue des différentes étapes du périple des Hébreux dans le désert, ne mentionnant nulle part les mots prononcés par Moché.

Rachi propose une perspective intéressante devant cette énigme.

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT DEVARIM

PARIS – ILE DE FRANCE

Entrée : 21h 18 • Sortie 22h 33

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	21.17	Marseille	20.48	Nice	20.41
Grenoble	20.52	Montpellier	20.55	Strasbourg	20.56
Lille	21.22	Nancy	21.03	Toulouse	21.04
Lyon	20.58	Nantes	21.27		

à partir du dimanche 22 juillet 2012

Heure limite du Chema : 10h04

Pose des Téfilines : 4h50

Fin Kidouch Levana : toute la nuit du mercredi 1^{er} au jeudi 2 août 2012 (14 Av)



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA

«Voici les paroles...» se réfère à des mots de reproche qu'adressa Moché aux Enfants d'Israël. Moché y énumère tous les lieux où les Juifs ont suscité la colère de D.ieu.

Ainsi l'expression «dans le désert» n'est-elle pas une référence nostalgique qui évoquerait un voyage mémorable mais elle sert à introduire une homélie, adressée par Moché à Israël, dans laquelle il rappelle leurs nombreuses transgressions contre D.ieu, en citant les lieux où ils faillirent.

Les notations géographiques de ces versets soulignent les défaillances des Hébreux et non des étapes.

Ainsi, «dans le désert» fait allusion à l'époque où le Peuple Juif provoqua la colère de D.ieu lorsqu'il s'exclama : «Si seulement nous étions morts par la main de D.ieu!»

«Dans la plaine» rappelle qu'il leur reprocha le culte des idoles de *Baal Péor*, dans les plaines de Moab.

«Face à la Mer des Joncs» fait référence à leur rébellion devant la Mer Rouge lorsqu'ils dirent : «est-ce parce qu'il n'y a pas de tombes en Egypte que Tu nous as conduits dans le désert pour y mourir?».

Et la liste continue ainsi, telle que l'énumère Rachi.

Ce qui est étonnant ici est la manière voilée que Moché choisit d'utiliser pour adresser des reproches à son peuple. Cela nous interpelle, venant d'un homme dont le caractère dominant est la clarté et la vérité ! L'allusion ne laisse-t-elle pas la place à la confusion ? Ne constitue-t-elle pas un comportement problématique venant d'un leader et ce, à n'importe quelle époque ?

Mais c'est justement ici que réside la véritable grandeur de Moché ou plutôt la grandeur de sa vérité.

La vérité qu'il incarnait et communiquait n'était pas une vérité froide et métallique, de celles qui émergent du jugement, de la satisfaction de soi ou de la condescendance.

C'était au contraire une vérité chaleureuse et tendre, enveloppée dans une étreinte, nouée dans la sensibilité et empreinte de compassion.

Aussi, alors que ces reproches étaient absolument nécessaires, en les prononçant, Moché veilla à utiliser l'allusion au lieu de l'accusation, à tourner autour du pot plutôt que le briser, pour ouvrir, au lieu de les fermer, le cœur et l'esprit du peuple auquel il s'adressait.

C'est avec cœur qu'il évita de blesser. Moché enseignait ainsi qu'humilier, c'est anéantir. Quel que soit le transgresseur, quelle que soit la transgression.

Des omissions généreuses

Les commentateurs soulignent que Moché omit de mentionner, dans son dernier discours, deux exemples de faute nationale. Le premier s'était produit à Mara : «Ils ne

pouvaient boire les eaux à Mara parce qu'elles étaient amères. Le peuple se plaignit contre Moché...»

Le second était arrivé à Kadech : «Il n'y avait pas d'eau pour l'assemblée et ils se regroupèrent contre Moché... Ils se querellèrent avec lui et dirent : «pourquoi as-tu conduit la congrégation de D.ieu dans ce désert pour y mourir...?»

Ce qui est particulièrement remarquable dans l'omission de ces transgressions par Moché tient au fait que ces délits n'étaient pas (seulement) dirigés contre D.ieu mais contre lui-même. Il est aisé d'imaginer combien ces accusations durent le faire souffrir, surtout celle de Kadech !

Sans mentionner le fait qu'en conséquence directe de cette tempête, Moché dut supporter le coup le plus sévère de sa vie entière : D.ieu lui retira l'accomplissement du rêve de toute sa vie : celui d'entrer en Terre Sainte.

Et pourtant, cet oubli calculé dans son discours ne se fit pas *malgré* la souffrance et la trahison qu'il ressentait, mais *grâce* à elles. Moché craignait que sa douleur personnelle puisse trouver un exutoire dans ses paroles ou la tonalité de sa voix lorsqu'il s'adresserait aux Juifs et qu'en conséquence, ses mots de reproche soient teintés d'une amertume qui risquerait de mettre son auditoire sur la défensive, l'éloignant au lieu de le rapprocher.

Voilà comment fonctionne un dirigeant qui aime son peuple. A quoi aurait servi de mentionner Mara et Kadech si le risque se présentait que cela freine leur progression plutôt que de l'aider!

Moché savait combien les gens sont sensibles quand on leur adresse des reproches, c'est pourquoi il ajusta et adoucit son discours.

Quelle leçon pour nous ?

Parfois, il en va de notre responsabilité de faire des remontrances. Quand c'est le cas, il faut nous assurer que si nous aboyons, nous ne mordons pas. Et en tout état de cause, rappelons-nous toujours que nos paroles doivent être remplies de cœur.

FABRICANT VENTE DIRECTE

LAMLITERIE

DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS



MATÉLAS GARANTIS SANS CHAATNEZ

Matelas - Sommiers

Banquettes - Clic-clac

Lits Gigognes

Lits électriques

Jusqu'à

50% moins cher,
que leurs
équivalents griffés

Ouvert du
Dim. au Vend.
Fermé le Samedi



Système d'assemblage exclusif

☎ 01 47 00 73 55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille

www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

Étude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 22 juillet – 3 Av

Mitsva positive n° 80 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de racheter le premier-né humain (le premier-né de la femme, même si ce n'est pas celui du mari) et de faire don de ce montant d'argent à un prêtre.

Mitsva positive n° 81 : Il s'agit du commandement qui nous incombe de racheter le premier-né mâle d'une ânesse par un agneau - s'il ne le rachète pas à sa valeur en argent comptant - et de donner l'agneau au prêtre.

• Lundi 23 juillet – 4 Av

Mitsva positive n° 82 : Il s'agit du commandement nous incombant de briser la nuque du premier-né d'une ânesse si son propriétaire ne veut pas le racheter.

Mitsva positive n° 135 : Il s'agit du commandement nous incombant de cesser de cultiver la terre pendant la septième année.

Mitsva négative n° 220 : C'est l'interdiction qui nous est faite de tout travail du champ durant la septième année.

Mitsva négative n° 221 : Tout travail sur les arbres nous est interdit durant la septième année.

Mitsva négative n° 222 : Il nous est interdit de récolter, de la même façon que les autres années, ce que la terre produit spontanément la septième année.

• Mardi 24 juillet – 5 Av

Mitsva négative n° 223 : Il nous est interdit également de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années. Nous devons le faire avec quelques modifications de façon à montrer que ces fruits sont des choses sans maître (à la disposition du public).

Mitsva positive n° 134 : Il s'agit du commandement nous incombant d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année d'abandon (Chemitah) et de permettre à quiconque de prendre tous les produits de nos champs.

Mitsva positive n° 141 : Il s'agit du commandement nous incombant d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230 : Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique. Au contraire, il faut procéder à sa rémission totale.

Mitsva négative n° 231 : C'est l'interdiction qui a été faite de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

• Mercredi 25 juillet – 6 Av

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement nous incombant de compter les années depuis la période où nous avons conquis le pays d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (cinquantième année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement nous incombant de sonner du Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77 Vous pouvez également commander le Séfer Hamitsvot sur www.editions-loubavitch.fr

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par "La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris
Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 15.000 ex ISSN 1762 - 5440



Le mystère du scribe

C'est une histoire que j'ai entendue au nom de Rav Bentzion Vishedsky. Celui-ci eut un jour l'occasion de rendre visite à Rav Shmuel Halevi Vosner. De fait, Rav Vosner – âgé maintenant de 99 ans, que D.ieu le bénisse ! – avait eu le mérite dans sa jeunesse d'être reçu en audience privée par le Rabbi précédent, Rabbi Yossef Its'hak Schneersohn avec d'autres compagnons de Yéchiva. Le Rabbi avait sorti d'un tiroir une photo de jeunes gens étudiant clandestinement la Torah en Russie soviétique. Rabbi Yossef Its'hak avait demandé aux élèves de Yéchiva présents dans son bureau d'étudier avec autant d'enthousiasme et de ferveur que ces jeunes gens photographiés qui se trouvaient encore derrière le rideau de fer, mais tellement désireux d'apprendre la Torah. Il s'avérait que Rav Vishedsky était justement « diplômé » d'une de ces Yehivot clandestines et il avait toujours été reçu avec affection par Rav Vosner, l'un des plus grands décisionnaires du monde juif. Rav Vishedsky eut le privilège d'entendre de la bouche de Rav Vosner l'histoire suivante :

« C'était dans les années 60. Un 'Hassid de Loubavitch est venu chez moi parce que son fils, qui venait de fêter sa Bar Mitsva, connaissait de gros problèmes de santé. Aucun des différents médecins consultés n'avait pu trouver de solution. Inquiet, le 'Hassid avait demandé l'opinion du Rabbi à Brooklyn et, curieusement, la réponse n'avait pas tardé : « Vérifiez les Téfilines ! ». Cette réponse était étrange car les Téfilines venaient d'être acquises auprès d'un scribe connu pour sa piété : on pouvait

encore sentir l'odeur du neuf des lanières et des boîtiers. Néanmoins, le 'Hassid obéit et se rendit immédiatement chez l'un des scribes les plus réputés de Bné Brak, lui expliqua l'urgence de la situation et lui fit part de la réponse du Rabbi. Étonné, le scribe s'exécuta, vérifia l'écriture et la position des parchemins : - C'est absolument parfait, à tous points de vue ! s'exclama-t-il. - J'en étais intimement persuadé, continua le 'Hassid. Le scribe qui avait écrit les Téfilines ne faisait pas partie de ma communauté mais il avait une excellente réputation. Je l'avais bien payé et je m'attendais à cette conclusion satisfaisante. Mais les problèmes de mon fils ne disparaissaient pas. Les semaines passaient et je décidai d'écrire à nouveau au Rabbi en mentionnant que, bien entendu, j'avais fait vérifier les Téfilines de mon fils comme le Rabbi me l'avait déjà demandé et qu'ils étaient absolument cachères et même très beaux. Dès le lendemain, je reçus la même réponse du Rabbi :

« Vérifiez les Téfilines ! ». Je sentis qu'il y avait là un problème qui me dépassait. Je consultai un scribe encore plus expérimenté et lui racontai que j'avais fait écrire les Téfilines par un très bon scribe connu pour sa piété et son érudition. Au bout de plusieurs heures, il me donna la même réponse : il avait vérifié trois fois les parchemins, il avait recherché toutes les fautes possibles et n'en avait trouvé vraiment aucune ! Même pas une faute « a posteriori » ! Immédiatement, je m'assis pour écrire une nouvelle lettre au Rabbi, en insistant sur le fait que déjà deux scribes reconnus

avaient affirmé qu'il n'y avait aucun problème : je suppliai le Rabbi d'aider mon fils. Le lendemain, je reçus une troisième réponse du Rabbi : « Vérifiez les Téfilines ! Prenez conseil auprès d'un Rav de votre ville ! ». J'ai montré les Téfilines à un troisième scribe qui me donna la même réponse que ses prédécesseurs !

Je me suis alors rendu auprès de Rav Vosner, autorité rabbinique incontestée.

« J'ai vérifié moi-même ces Téfilines, continue Rav Vosner. Je n'ai trouvé aucune faute. Mais si le Rabbi insistait à ce point, c'est qu'il devait y avoir un problème. J'ai beaucoup réfléchi et j'ai décidé de convoquer le scribe qui avait écrit ces Téfilines. Il me fit effectivement une excellente impression. Je lui demandai de me raconter sa façon de travailler. Il me raconta où il avait appris, depuis quand il écrivait des Téfilines. Nous avons beaucoup parlé, il m'a affirmé qu'il prenait même la peine de se tremper au Mikvé (bain rituel) chaque fois qu'il écrivait des Téfilines ou des Mezuzot. Comme il m'avait expliqué où il habitait et que je savais qu'il n'y avait pas (encore) de Mikvé dans son quartier, je lui demandai naïvement comment il s'arrangeait pour se tremper au Mikvé. Il me répondit que, justement, comme il avait pris sur lui l'engagement de n'écrire le Nom de D.ieu qu'après s'être trempé au Mikvé, il avait trouvé une « astuce » : il écrivait le parchemin et laissait de la place à chaque fois qu'il fallait écrire le Nom de D.ieu et, après s'être trempé au Mikvé, il remplissait tous les blancs !

« J'étais horrifié et me pris la tête dans les mains. Le scribe comprit alors qu'il y avait là un gros problème. Je lui expliquai que les parchemins de ce 'Hassid – comme d'ailleurs tous les parchemins qu'il avait pu écrire jusqu'à présent – étaient *Passoul*, incorrects a priori ! Je l'obligeai à contacter tous ses clients et à cesser immédiatement toute activité. Il devait tout d'abord réapprendre en profondeur toutes les lois de la *Sofrouit* : comment avait-il pu ignorer cette règle primordiale, qu'il était nécessaire d'écrire tous les mots les

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 224 : Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les "produits spontanés" durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : C'est l'interdiction qui nous est faite de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire.

• **Jeudi 26 juillet – 7 Av**

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de restituer à leurs anciens propriétaires, cette année, toutes les terres vendues que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à l'expiration d'une année (après sa vente) et, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

• **Vendredi 27 juillet – 8 Av**

Mitsva négative n° 169 : C'est l'interdiction faite à toute la tribu de Lévi d'acquérir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva négative n° 170 : Il est interdit à toute la tribu de Lévi de recevoir une part du butin lors de la conquête du pays d'Israël.

Mitsva positive n° 183 : Il s'agit du commandement nous incombant de donner aux Lévités des villes afin qu'ils y habitent, car ils ne possèdent pas de territoire dans le pays d'Israël.

Mitsva négative n° 228 : Il nous est interdit de vendre les terrains des Lévités.

Mitsva positive n° 20 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de construire un Temple pour le service sacré.

• **Samedi 28 juillet – 9 Av**

Mitsva négative n° 79 : Il nous est interdit de construire un autel avec des pierres ayant été touchées par du fer.

Mitsva négative n° 80 : Il nous est interdit de monter sur l'autel à l'aide de degrés, de sorte que l'on ne marche pas à larges enjambées lorsqu'on y accède; au contraire, on y montera à petits pas.

uns à la suite de l'autre et qu'il était absolument interdit d'agir comme il l'avait fait jusque-là ? De New York, le Rabbi avait « vu » l'erreur ; je fus heureux d'avoir pris part à la découverte de la vérité et d'avoir ainsi pu sauver de nombreux Juifs, victimes innocentes de ce scribe mal informé», concluait Rav Vosner en toute humilité.

Arie Samit – *Kfar Chabad* n°1467
Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Les dernières étapes

Nous sommes à présent dans les dernières étapes du processus de raffinement spirituel du monde : c'est le temps des « talons de Machia'h ».

Dans une telle période, nous pourrions penser à tort que certains aspects de ce monde sont bien éloignés de toute possibilité de raffinement/spiritualisation. Mais aidons-nous d'une métaphore : c'est dans les derniers stades de la cuisson qu'une marmite bout plus fort et c'est alors que ce qui se trouvait tout au fond est propulsé à la surface. C'est le processus auquel nous assistons aujourd'hui. Tous ces éléments qui, jusqu'ici, semblaient au-delà de la portée de tout raffinement, en sont à présent très proches car le processus a pris une ampleur et une puissance inconnues jusqu'alors.

(d'après les *Iguerot Kodech* du Rabbi Rachab, vol. I, p. 266) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Le 9 Av tombe un Chabbat (28 juillet 2012) : comment agit-on ?

- **Vendredi, avant Chabbat**, on apportera à la synagogue les chaussures en toile ou plastique qu'on enfilera samedi soir ainsi que le livre de *Kinot* (Lamentations) qu'on lira samedi soir.

- **Durant Chabbat**, toute manifestation publique de deuil sera interdite. Mais on s'abstiendra de relations conjugales vendredi et samedi soir.

- **Chabbat matin**, on se rendra quitte de toutes les études habituelles (Houmach, Tehilim, Tanya, étude des lois du Temple et Rambam) si possible avant *'Hatsot* (le milieu de la journée : 13h 57 à Paris). Sinon, on pourra le faire dans l'après-midi. On organisera un *Siyoum* (fête de fin d'étude d'un traité talmudique) comme d'usage durant les Neuf Jours.

- **Chabbat après-midi**, on priera Min'ha plus tôt que d'habitude (sans la prière de *Tsidkate'ha*) de façon à permettre aux fidèles de prendre un dernier repas normal (avec éventuellement la prière du *Zimoun* si trois hommes prennent part au repas) avant le début du jeûne.

- **A la sortie de Chabbat**, après avoir récité le passage *Bare'hov* de la prière du soir, on enlève les chaussures en cuir et on enfle celles de toile ou de plastique. Après la Amida, on s'assied sur des chaises basses comme les endeuillés pour lire *E'ha*, les Lamentations de Jérémie. Après cette lecture, on ne récite pas *Vihî Noam mais on lit Véata Kadoch et Aleinou Lechabéa'h*.

On ne se souhaite pas *Chavoua Tov* (bonne semaine). On ne récite pas la *Havdala* mais seulement la bénédiction *Boré Meoré Haèch* sur la bougie traditionnelle.

- **Dimanche matin**, on ne se lave rituellement que les doigts. On ne prononce ni la bénédiction *Chéassa Li Kol Tsorki* ni la prière de *Ta'hanoun* (supplication). On ne s'assied que sur des chaises basses. On ne met ni le Talit ni les Téfilines jusqu'à l'après-midi. On récite toutes les *Kinot* (lamentations écrites au fil des siècles pour rappeler les persécutions) et *E'ha*. On ne se salue pas ; si quelqu'un nous salue, on répond poliment mais à voix basse. On n'étudie que les passages permis les jours de deuil.

- **Dimanche après-midi**, on peut s'asseoir sur des chaises normales. On participe à un *Siyoum* du traité *Moèd Katane* qui traite des lois du deuil. On récite les *Tehilim* (Psaumes) quotidiens ainsi que les études habituelles ('Houmach, Tanya, Lois du Temple, Rambam) et les prières *Chir Chel Yom* et *Ene Kélokénou*. On donne à la *Tsedaka* la valeur des repas qu'on n'a pas pris pendant le 9 Av (si possible une somme équivalente à trois fois 18 – centimes, euros, dizaines d'euros...). On récite la prière de Min'ha avec le *Talit* et les Téfilines de Rachi : on ajoute les passages *Na'hem* et *Anénou*. Après Min'ha, on met les Téfilines de Rabbénou Tam et on récite les *6 Souvenirs*.

- S'abstenir de manger et boire n'est que l'élément extérieur de cette journée qui est surtout un jour propice ; Dieu est plus accessible et désire nos prières et notre repentir. Les Sages expliquent : «Chaque génération durant laquelle le Temple n'a pas été reconstruit est à considérer comme s'il avait été détruit durant cette génération». En dehors de la tristesse, le 9 Av est un jour qui nous donne la possibilité de réparer les causes de la destruction – essentiellement la haine gratuite – afin que notre long exil s'achève enfin et que nous puissions accueillir le Machia'h, maintenant !

- A la fin du jeûne (22h 11 à Paris), on remet les chaussures en cuir ; on se lave les mains rituellement sans bénédiction ainsi que le visage. On se rince la bouche. Après la prière de *Maariv*, on récite la *Havdala* (*Hiné Kel Yechouati, Boré Pri Haguafène, Hamavdil Bène Kodèch Le'hol*) sur un verre de vin mais sans bougie ni épices odorantes. On procède à la prière de *Kiddouch Levana* (en regardant la lune en phase ascendante).

- On peut manger de la viande, boire du vin, laver le linge et se couper les cheveux dès le dimanche soir puisqu'on est déjà le 11 Av.

- On continue d'organiser des *Siyoumim* jusqu'au vendredi 15 Av (3 août 2012) qui est un jour joyeux, propice aux mariages.

F. L. (d'après *Hitkachroun* n° 210)

SPORTES Funéraire

déroge au délai légal des 24 heures*
pour inhumer rapidement dans le respect des traditions

En France - En Israël

Pierres tombales, gravures, exhumations tous cimetières...

Exclusivité SPORTES en ISRAEL :

100 places au sol disponibles - Faciles d'accès - Prix bas.

Renseignements et ventes sur rendez-vous.

305 rue de Charenton – 75012 PARIS

Tél. 6/7j - 24/24h : 01 43 43 62 94 ou 06 22 67 96 92

e-mail : y.sportes@orange.fr

*Sous réserve de certaines conditions administratives.

2 SÉMINAIRES D'ÉTUDE EUROPEENS À LA MONTAGNE du 30 juillet au 19 août 2012

Pour jeunes gens
Hôtel "les Essarts"
Station Valloire (Tignes)

Pour jeunes filles
Hôtel "Chamois d'Or"
Station Meribel

Renseignements et inscriptions :
Beth Loubavitch : 01 45 26 87 60

 **Garage DIRECT AUTO**
CARROSSERIE PEINTURE MÉCANIQUE

Carrosserie
Peinture
Mécanique

Pour toutes vos réparations,
le garage reste ouvert au mois d'août

14 véhicules de courtoisie Franchise offerte (voir conditions au garage)

- ✓ Montage pneumatique
- ✓ Lavage intérieur à la vapeur
- ✓ Vente de voitures d'occasion
- ✓ Diagnostic électronique

- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42
directauto@orange.fr

STOCK PREMIUM spécial communautaire

SPECIALISTE EN COSTUMES
DE GRANDES MARQUES

Show Room de 400 M²
Hommes & Femmes

Paiement en 3 fois sans frais

25, RUE Richard Lenoir

75011 Paris

(M° Voltaire - Près de la Place Léon Blum)

Ouvert le dimanche de 10h à 20h
Tél: 01 43 67 51 91

Achat Or

116, avenue Simon Bolivar 75019 Paris - 09 80 52 95 05

NOUS ACHETONS VOTRE OR
à un prix imbattable!

Bijoux, Débris, Lingots, etc...

DÉPLACEMENT GRATUIT À DOMICILE : 06 59 89 26 99 - 06 03 46 03 48

NOUVEAU !
ACHAT ET VENTE
DE DIAMANTS

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.